

Compte-rendu #1 – Séance du 8 septembre 2020

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question de Martin Casier (PS), député :

[« Remise en question des critères d'évaluation de la recherche »](#)

Récemment, une étude-canular est parue dans une « revue prédatrice », dans le but de mettre en lumière l'absence de contrôle de la qualité des travaux soumis à ce type de revue frauduleuse – qui n'exige finalement qu'une contribution financière pour accepter une publication. Cet exemple de publication d'un article pseudo-scientifique sans queue ni tête montre les dérives du système et, plus de largement, interroge « l'évaluation des chercheurs sur la base de données bibliométriques qui n'attestent pas forcément de la qualité de leur travail. »

Le député rappelle l'importance de se tourner vers l'open science avec la publication des résultats de recherche sur des plateformes publiques pour permettre une plus grande visibilité et limiter le recours à certaines revues. **Où en est la réflexion du cabinet de la ministre à ce sujet, au vu de la volonté du gouvernement de la FWB, inscrite dans la Déclaration de Politique Communautaire, « d'étendre l'Open Science » ?** Y a-t-il eu des avancées au niveau du Comité de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (CEER) ? L'ARES y réfléchit-elle ? Quel est l'avis de la ministre sur le projet de l'Université de Gand « d'élaborer un nouveau modèle d'évaluation mettant en avant, entre autres, la collaboration et promouvant le service à la communauté plutôt que les critères strictement bibliométriques » ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

Des discussions sont en cours au sein des universités « pour mieux considérer la diversité des sources pour l'évaluation de leurs chercheurs, un travail important pour celles qui intègrent encore uniquement des données bibliométriques ». Une *task force* est effectivement en place au niveau du CEER : les résultats sont attendus avant la fin de l'année.



Par ailleurs, un **groupe de travail dédié à l'open science** rassemble des représentantes et représentants de l'ARES, du CRef, du F.R.S.-FNRS, de la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB), des cabinets et administrations chargés de la recherche, et des hautes écoles. « Son but est de rédiger conjointement une **feuille de route pour la science ouverte en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Cette feuille de route doit fixer des objectifs à moyen terme non seulement au niveau de l'open access, mais également en termes d'ouverture des données sous-jacentes à la recherche et la science citoyennes. **J'ai demandé à ce groupe de travail de me présenter prochainement une synthèse de ses travaux**. Proposés par les parties prenantes, les projets en phase avec la feuille de route sont déjà analysés par l'administration en vue d'un possible financement en matière d'archivage, de gestion et d'analyse de données sous-jacentes à la recherche. »

Concernant l'initiative de l'Université de Gand, la ministre précise que « le problème ne réside pas tant dans le recours à des indicateurs bibliométriques en complément d'une évaluation plus quantitative que dans leur mauvais usage. Plus particulièrement, **l'évaluation des individus sur la base du facteur d'impact de la revue où ils publient constitue une pratique néfaste**. La pratique à encourager, par ailleurs déjà appliquée dans notre Fédération, est de demander aux chercheurs de sélectionner les publications et résultats au sens large qu'ils considèrent être les plus représentatifs de leurs travaux et d'en faire un exposé argumenté aux membres du jury chargé de l'évaluation. Ceci rejoint **notre préoccupation [...] de mettre en place un nouveau modèle d'évaluation mettant en avant la collaboration et le service à la communauté plutôt que le seul critère bibliométrique**. »

Réponse de Martin Casier, député :

« Je vous remercie d'avoir fourni des réponses précises et d'avoir redit explicitement devant notre commission que les seuls critères bibliométriques, liés à l'impact factor, sont néfastes à une évaluation juste du travail des chercheurs. Je vous remercie également pour les initiatives lancées et pour avoir proposé des modèles alternatifs. Je vous accompagnerai bien volontiers dans toutes ces recherches. En tout cas, je ne lâcherai pas ce dossier qui me paraît essentiel surtout si nous voulons promouvoir une recherche particulièrement innovante et efficace dans notre Fédération. Je vous remercie pour votre travail dans cette matière ».

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020c905a>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.